

Salle de Trémaïdic Dimanche 15 janvier 2017

Organis	sation : APEL du Collège Saint-Michel de PLOUZANE
	Bulletin d'inscription
	Prénom :Ville :
Courriel : Téléphone :	@:
fois	es disponibilités, sollicite un emplacement de : 1 mètre sur table au prix de 4,00 € ant non fourni au prix de 5 € l'emplacement (nombre limité)
N° de pièce d'ide	ntitéLeLe
Chaque expo	sant ne pourra en aucun cas réserver plus de 6 m au total.
Coupon à ret l'APEL Sain	ourner obligatoirement avec le chèque libellé à l'ordre de t- Michel à : Madame Véronique POLARD 3, allée Ernest Renan 29280 PLOUZANE Tél : 02.98.45.63.78 ou 02.98.45.09.21
ou à remettre	au secrétariat du Collège avant le 06 Janvier 2017
Accueil des ex	Entrée : 1,50 euro, gratuite moins de 11 ans posants à partir de 7 h 00 - Restauration possible sur place
Date : Signature :	A pris connaissance du règlement au verso

Article 1 : L'accueil des exposants aura lieu sur présentation d'une pièce d'identité à partir de 7 h 00 jusqu'à 9 h 00. Afin de faciliter votre accueil, merci de joindre une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité.

> Passé cette heure, l'APEL se réserve le droit de réattribuer l'emplacement réservé par un exposant absent, sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun remboursement ou dédommagement d'aucune sorte.

- L'ouverture du vide grenier au public se fera à 9 h 00 et se Article 2: terminera à 17 h 00.
- Article 3: Cette manifestation s'adresse aux déballeurs, collectionneurs et particuliers.
- Article 4: L'organisateur, l'APEL de Saint-Michel se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.
- Les exposants seront autorisés à exposer lorsque le bulletin Article 5: d'inscription, daté, signé et accompagné du règlement, aura été remis au Comité Organisateur.
- Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements Article 6: alloués par l'organisateur et préalablement réservés.
- Article 7: Les exposants s'engagent à recevoir le public de 9 h 00 à 17 h 00.
- Article 8: Les objets et collections déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de casse, vol ou aux autres préjudices.
- Article 9: La restauration et la vente de boissons sur le site de la manifestation se feront exclusivement par le Comité Organisateur.
- Article 10 : Tout désistement dans les 7 jours précédents le vide grenier n' engendrera aucune sorte de remboursement.

Bulletin à retourner, accompagné du règlement, avant le 06 Janvier 2017

Renseignements au : 02.98.45.63.78 ou 02.98.45.09.21 (après 18 h)